RÉUNION DE QUARTIER SUD

Colmar

La rue Voltaire.

L'école maternelle Les Tulipes.

Le Château d'eau.

26 JUIN
2025

colmar.fr

Le quartier sud est né au début du 20e siècle, avec la construction d'habitations au sud du parc du Champ-de-Mars. Il se démarque par l'architecture remarquable de nombre de ses bâtisses. On y trouve par exemple le Château Kiener, qui héberge aujourd'hui différentes entités spécialisées dans le développement économique ou le tourisme. Dans ce quartier se trouvent aussi la gare de Colmar, la Cour d'appel, la Chambre de commerce et d'industrie Alsace Eurométropole (CCIAE) et la Chambre de Métiers d'Alsace (CMA).

Ce secteur permet de se rapprocher de la nature grâce au parc du Château d'eau, qui se compose de nombreux arbres remarquables. Mais aussi grâce à ses rues arborées, dont beaucoup sont dotées de pistes cyclables.

Agréable à vivre, il accueille par ailleurs la Maison des jeunes et de la culture (MJC), une structure phare de la vie associative colmarienne.

L'avenue Raymond - Poincaré en 1908.
©Archives municipales de Colmar/DR

SERVICES EN LIGNE

De nombreuses démarches administratives sont désormais réalisables sur Internet par les usagers. Simples et rapides, ces opérations évitent les temps d'attente à la Mairie !

Nouvelle carte d'identité

Nouveau ! La carte d'identité (format carte de crédit) est accessible même avant expiration de l'ancienne. Elle est valable 10 ans pour les majeurs. La pré-demande s'effectue en ligne sur **ants.gouv.fr**. Elle permet d'activer l'identité numérique en mairie (durée 5 ans) et donne la possibilité d'intégrer permis, carte vitale dématérialisée et procuration de vote. **Anticipez vos démarches !** N'attendez pas le dernier moment pour effectuer vos démarches, les délais peuvent s'allonger selon les périodes de l'année. À partir du 1er septembre, la prise de rendez-vous sera obligatoire pour toute demande de titre d'identité à la Mairie et à la Mairie annexe.

Actes d'état civil

Demandes d'actes de naissance, de mariage ou de décès : effectuez directement votre demande en ligne.

Recensement citoyen

Tout jeune français a l'obligation de se faire recenser dès ses 16 ans.

Pré-demande de Pacte civil de solidarité

Mode d'emploi : saisissez directement les informations pour votre pré-demande de PACS sur **service-public.fr**

Des difficultés à réaliser vos démarches en ligne ? Des conseillers numériques sont là pour vous aider. Prenez rendez-vous sur colmar.fr ou directement à l'accueil de la Mairie.

Les démarches sont à réaliser sur colmar.fr, rubrique démarches en ligne.

BIEN VIVRE
DANS MA VILLE

LA MUNICIPALITÉ EST À VOTRE ÉCOUTE

Permanences du Maire

Le Maire de Colmar favorise un contact direct avec ses concitoyens. Il organise ainsi plusieurs permanences chaque mois, à la Mairie et dans les quartiers.

Les prochaines dates :

- **Jeudi 3 juillet 2025 -** Cercle Saint-Joseph (accueil dès 8h)
- **Jeudi 10 juillet 2025** - Mairie de Colmar (entrée rue des Clefs) - 8h30 accueil de 7h30 à 8h20)

À noter : pour faciliter la préparation à l'entretien, vous êtes invités à remplir un formulaire en ligne sur **colmar.fr** au minimum 48h avant la date de la permanence à laquelle vous souhaitez vous rendre.

Conseil municipal

Les séances du Conseil municipal sont ouvertes au public et retransmises en direct sur la page Facebook de la Ville, ainsi que sur la chaîne locale TV7.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le **lundi 22 septembre 2025** à 18h30.

Facebook live

Le Maire vous donne rendez-vous tous les premiers lundis du mois à 19h sur la page Facebook de la Ville de Colmar.

Durant cette session, il répond en direct aux diverses interrogations concernant la vie municipale et l'actualité locale. Vous pouvez également poser vos questions à l'avance : **maire@colmar.fr**

Le prochain Facebook live du Maire, se tiendra le **lundi 7 juillet 2025 à 19h**.

DES DISPOSITIFS D'AIDES

Pour accompagner au mieux ses habitants, la Ville de Colmar propose différents dispositifs d'aides et services. Quelques exemples :

Une aide pour l'acquisition d'un vélo neuf

Moyen de transport plus propre et plus économique, le vélo est un outil précieux au service de la transition écologique. Afin de valoriser son utilisation, la Ville de Colmar a mis en place un dispositif d'aide, en octroyant une subvention pour l'achat d'un vélo neuf par foyer. La participation financière à l'acquisition d'un vélo neuf sera de 120€ maximum. Dans le cas de l'achat d'un vélo à assistance électrique, elle sera de 200€ pour la première demande de participation du foyer ou de 100€ pour les foyers ayant déjà bénéficié d'une participation de la Ville pour l'acquisition d'un vélo « classique ».

Aide à la scolarité

Afin de préserver au mieux le pouvoir d'achat des familles colmariennes et de les aider à faire face aux dépenses liées à la scolarisation des enfants, la Ville de Colmar attribue une aide financière en septembre aux familles colmariennes dont un enfant entre en école élémentaire ou au collège. Une prime de 75€ est prévue pour un enfant qui entre en CP. Pour un enfant entrant en 6e, la prime est de 100€. Ces mesures concernent aussi bien les établissements publics que privés.

Le ciné pass

La Ville de Colmar propose un ciné pass permettant de bénéficier de tarifs réduits au cinéma. Le dispositif concerne trois tranches d'âge :

- Les juniors (6 à 15 ans révolus)
- Les seniors (60 à 69 ans révolus)
- Les seniors plus (70 ans et plus)

Le ciné pass est utilisable au cinéma CGR de Colmar et est valable un an à compter de la date d'achat. **La distribution des ciné pass se fait désormais à la Maison des associations : les mardis de 14h à 17h30, les mercredis de 9h à 12h, les jeudis de 14h à 17h30.**

Des poules pour réduire les déchets

Colmar Agglomération, dans le cadre de son Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, s'est engagée dans une démarche de réduction à la source des déchets des ménages. Elle propose gratuitement aux usagers possédant un poulailler et un espace extérieur pour les accueillir, un couple de poules pondeuses. Deux poules consomment environ 300 g de biodéchets/jour, soit une centaine de kg de biodéchets produits par un ménage de deux personnes sur une année.

Retrouvez tous les dispositifs d'aides et effectuer vos démarches sur colmar.fr et agglo-colmar.fr

DES TRAVAUX POUR UN MEILLEUR CADRE DE VIE

La collectivité et ses partenaires investissent, année après année, pour rendre le quartier agréable et pour moderniser les équipements. Voici les opérations les plus importantes réalisées en 2023 et 2024 dans le quartier sud.

Voirie

En 2023, la **route de Rouffach** (entre l'**avenue Poincaré** et la **rue de Verdun**) a bénéficié de travaux de réfection. Un trottoir et une piste cyclable (côté ouest) ont été aménagés.
Coût : 393 000 €.
En 2024, la **rue de Verdun** a été réaménagée.
Coût : 449 500 €.

Éclairage public et signalisation

En 2023, un nouvel éclairage a été installé **route de Rouffach**, en accompagnement des travaux de voirie. *Coût : 61 000 €.*
En 2024, **rue de Verdun**, l'éclairage public a été renouvelé et les réseaux ont été enfouis. *Coût : 117 600 €.*

Espaces verts

En 2024, des aménagements paysagers ont été réalisés dans la **rue de Verdun**, en accompagnement des travaux de voirie. *Coût : 42 300 €.*

La rue de Verdun.

Loisirs et sport

En 2023 et 2024, les **gymnases Bartholdi**, **du Château d'eau** ont bénéficié de travaux d'entretien et d'amélioration.
Coût total pour les deux années : 1,2 million €.
En particulier, le **gymnase Bartholdi** a fait l'objet de travaux de rénovation énergétique, ce qui a représenté *plus d'1 million €*.

Eau et assainissement

En 2023, des travaux de renouvellement du réseau d'eau et des branchements ont été effectués **route de Rouffach**. *Coût : 250 000 €.*
La même année, le collecteur d'assainissement, **route de Rouffach**, a été réhabilité.
Coût : 154 000 €.
Enfin, dans la **rue Bartholdi**, s'est déroulé un chantier de déraccordement des eaux pluviales.
Coût : 65 000 €.
En 2024, **rue de Verdun**, les réseaux d'eau et d'assainissement ont été renouvelés et un nouveau collecteur d'assainissement créé.
Coût : 410 000 €.

Câble

En 2023 et 2024, une extension du réseau câblé et des travaux de raccordement ont été effectués **rues Honoré-de-Balzac, Jean-Jacques-Henner, Aristide-Briand** et **route de Rouffach**. *Coût : 28 500 €.*

Électricité

En 2023, des raccordements de bornes de recharge ont été réalisés **route de Rouffach**, et le réseau électrique a été renforcé **rue Charles-Baudelaire**. *Coût : 77 700 €.*
En 2024, différents travaux de renforcement du réseau ou de reprise des branchements ont concerné les **rues Voltaire, Montaigne, de Verdun** et **Unterer Traenk Weg**.
Coût : 120 000 €.

Cultes

En 2023 et 2024, des subventions ont été accordées au **Conseil de fabrique Saint-François-d'Assise** pour des travaux d'entretien dans l'église. *Coût : 8 600 €.*

Culture

En 2023 et 2024, divers travaux d'entretien et d'amélioration ont été réalisés à la **Maison des jeunes et de la culture (MJC)**. *Coût : 9 100 €.*

Le gymnase Bartholdi.

TROMBINOSCOPE DES ÉLUS

Éric Straumann
Maire de Colmar
Président de Colmar Agglomération

Odile Uhlrich-Mallet
1re Adjointe au Maire de Colmar
En charge de l'urbanisme, de l'équité territoriale et de la transition énergétique

Pascal Sala
En charge du commerce,
de l'artisanat et de l'occupation
du domaine public

Sybille Berthet
En charge de la jeunesse,
de l'enfance et de l'éducation

Christian Meistermann
En charge de la voirie, de l'espace public,
du développement durable,
des espaces verts et des milieux naturels

Nathalie Prunier
En charge de la solidarité,
des personnes âgées,
du handicap et de la santé

Michel Spitz
En charge de la culture,
des arts et du patrimoine

Frédérique Schwob
En charge de l'attractivité,
du marketing territorial
et de l'innovation

Olivier Zinck
En charge des finances, de la prospection
budgétaire, de la commande publique
et des affaires juridiques

Michèle Sengelen-Chiodetti
En charge de la vie citoyenne,
des affaires civiles, des ressources
humaines et des relations internationales

Barbaros Mutlu
En charge des sports et des loisirs

Emmanuella Rossi
En charge de la sécurité
et de la médiation

Frédéric Hilbert
En charge de la mobilité douce
et urbaine et des déplacements
à vélo

Alain Ramdani
En charge de la Politique de la ville

UNE VILLE PROPRE EST L'AFFAIRE DE TOUS !

HYGIÈNE PUBLIQUE

Les moustiques tigres

Présents en France depuis 2004, les moustiques tigres sévissent désormais sur 70% du territoire français. Avant de voler et de piquer, les moustiques se développent dans l'eau, sous forme de larves. C'est à ce moment qu'il faut agir, avant l'émergence. **Pas d'eau stagnante = pas de moustiques !**

Il faut donc :

- Vider une fois par semaine : coupelles et soucoupes sous les pots de fleurs (ou les remplir de gravier), gamelles, abreuvoirs pour animaux, bâches couvrant le mobilier de jardin, la piscine…
- Entretenir gouttières, rigoles et chenaux (curage), pièges à sable, bondes d'évacuation.
- Ranger à l'abri de la pluie : jouets d'enfant, brouettes, seaux et arrosoirs, poubelles.

Une démoustication peut exceptionnellement avoir lieu, uniquement en cas de maladie déclarée.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : **betaappli.brigade-verte.fr**

Les pigeons

Il est rappelé qu'il est interdit de nourrir les pigeons. Un arrêté municipal a été pris en ce sens. Par ailleurs, le nourrissage de pigeons avec du pain ou autres aliments encourage l'apparition d'animaux comme les cafards ou les rats.

Enfin, le nourrissage est une mauvaise pratique car notre nourriture n'est pas adaptée à leur alimentation. Le pigeon reste un animal sauvage et est capable de trouver seul de quoi se nourrir. Vous pouvez installer des pics aux endroits de repli des pigeons. Le cas échéant, il est conseillé de prendre contact avec des sociétés spécialisées.

Retrouvez tous les détails sur **colmar.fr**, dans la rubrique Hygiène publique ou contactez le service par mail à **hygiene@colmar.fr**

Collecte des déchets

Depuis 2024, les collectes des déchets (ordures ménagères et biodéchets) sont réalisées sur 5 jours, du lundi au vendredi, contre 6 jours auparavant. Merci de sortir vos bacs la veille au soir après 20h et de les rentrer dès que possible après le passage du camion. Utilisez les sacs biodégradables pour les biodéchets et les sacs poubelle pour les ordures ménagères.
Retrouvez le calendrier sur colmar.fr
et agglo-colmar.fr

Généralisation du service anti-tag

La Ville enlève les tags dessinés sur les bâtiments publics (gommage, enlèvement de la peinture…). Elle enlève les tags chez les particuliers si ces derniers ont au préalable déposé une plainte au commissariat central de la police nationale.

Propreté et déjections canines

Sur simple appel gratuit au N° Vert 0 800 800 731 les demandes en matière d'enlèvement de petits détritus (papiers gras, canettes, etc.) ainsi que des déjections canines seront traitées rapidement. Les propriétaires de chiens peuvent retirer gratuitement des sacs en plastique, à la Mairie, pour récupérer les déjections de leurs animaux.

Les ateliers municipaux et communautaires

Vous y trouverez de nombreux services et le matériel nécessaire au tri des déchets : badge déchetterie, bio-seau, sacs biodéchets, cabas de tri (bouteilles et plastique), guide du tri.
1 avenue de la Foire aux vins, à Colmar
Tél. 03 89 24 66 99
Lundi : de 8h30 à 12h
Mardi au jeudi : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
Vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

Mairie de Colmar

1 place de la Mairie - Tél. 03 89 20 68 68

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

Permanence le vendredi jusqu'à 19h (pour l'état civil)

Antenne ouest (annexe)

5a rue de Zurich - Tél. 03 89 79 51 93

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

La Maison des jeunes et de la culture.

La Chambre de Métiers d'Alsace.

- Retrouvez tous les services et informations pratiques pour les habitants sur **colmar.fr** et **agglo-colmar.fr**
- Envie de sortir à Colmar ? Consultez l'agenda des sorties (spectacles, manifestations, concerts, expositions…) sur **agenda.colmar.fr**